
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LES DROITS D'ENTRÉE À LA PISCINE MUNICIPALE

Le Maire de CALUIRE ET CUIRE,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé de fixer, dans les limites que le Conseil détermine, les tarifs des droits prévus au profit de la Commune n'ayant pas un caractère fiscal ;

VU la délibération n° 2020_007 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté municipal en date du 31 janvier 2024 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Côme TOLLET, Premier adjoint, pour les Finances et le Patrimoine ;

VU la délibération n° 2024_061 du Conseil Municipal du 24 juin 2024, modifiant la grille tarifaire de la piscine municipale Isabelle JOUFFROY à compter du 1^{er} septembre 2024 ;

VU la délibération n° D2024_090 du Conseil Municipal du 16 décembre 2024, autorisant le Maire à augmenter les tarifs des services publics communaux n'ayant pas un caractère fiscal selon un coefficient d'augmentation appliqué aux tarifs 2024 de 1,018 avec un ajustement des arrondis éventuels compris entre 1 et 1,05 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de déterminer les droits d'accès à la piscine municipale Isabelle JOUFFROY pour l'année 2025 ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Les droits d'accès à la piscine municipale Isabelle JOUFFROY sont définis comme suit :

A - DROITS D'ENTRÉE

► Entrées unitaires :

Entrée public plein tarif :

résident	4,80 €
non-résident (hors saison estivale)	6,40 €
non-résident (saison estivale)	9,30 €

Entrée public tarif réduit :

résident	3,60 €
non-résident (hors saison estivale)	5,40 €
non-résident (saison estivale)	8,00 €

L'application des tarifs « résident » sera réalisée sur présentation de pièces justificatives : facture ou quittance de loyer de moins de 3 mois. Pour la vente à distance, le renouvellement des pièces téléchargées doit être fait tous les 3 mois.

Dans le cadre des heures d'ouverture au public, et sur présentation de justificatifs, le tarif réduit est applicable aux :

- enfants âgés de 4 à 16 ans,
- adultes à partir de 60 ans,
- personnes en situation de handicap,
- étudiants de moins de 26 ans et aux lycéens,
- demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du R.S.A.

Sont admis gratuitement :

- 1° les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte,
- 2° les accompagnateurs de personne en situation de handicap, à raison de 1 accompagnant / personne.

► Cartes d'entrées multiples :

Carte 10 entrées (1 entrée journalière maximum) :

plein tarif résident + Comité Entreprise	42,00 €
plein tarif non-résident	56,00 €
tarif réduit résident + Comité Entreprise	30,00 €
tarif réduit non-résident	44,00 €

Carte 30 entrées famille (plusieurs entrées journalières possibles) :

plein tarif résident	92,00 €
plein tarif non résident	150,00 €

► Cartes horaires :

Carte 10 heures :

résident + Comité Entreprise	30,00 €
non-résident	43,00 €

Les cartes "10 heures" ne permettent plus l'accès au-delà de 9 heures 30 d'utilisation.
Le débit de la carte étant de minimum 30 minutes.

Concernant les tarifs « Comité Entreprise », seuls les comités des entreprises implantées sur CALUIRE ET CUIRE peuvent en bénéficier.

B - EXONÉRATIONS TOTALES

Sont exonérées de droits d'entrée à la piscine Isabelle JOUFFROY :

- les établissements scolaires du 1er degré de la commune dans le cadre de la natation scolaire,

- tout organisme conventionné avec la Ville prévoyant la gratuité.

C - ESPACE « DÉTENTE »

Entrée unitaire (tarif additionnel à l'entrée piscine correspondante)

Normal	6,10 €
Réduit*	4,10 €

*Carte horaire 10 heures***

résident + Comité Entreprise	66,00 €
non-résident	71,30 €

*Abonnement mensuel (30 jours à compter de la date de souscription)***

résident	51,00 €
non-résident	56,00 €

*Le tarif réduit correspond à des périodes ou événements définis par l'établissement

**Ce tarif comprend l'entrée piscine

L'accès à l'espace détente est interdit aux « moins de 18 ans ».

D - LOCATION DE LIGNES D'EAU (25 m)

Une facturation trimestrielle est prévue selon conventionnement avec les associations Caluirardes utilisatrices à titre régulier.

Locations ponctuelles du bassin :

Associations locales, 1 heure pour une ligne d'eau	10,20 €
Associations extérieures ou structures privées, 1 heure pour une ligne d'eau	20,50 €

E - MAÎTRE NAGEUR EN ENSEIGNEMENT

Mise à disposition d'un maître-nageur municipal pour animation (forfait d'une heure, en complément de la location de lignes d'eau, association ou établissement scolaire louant le bassin)	30,00 €
--	---------

F - ANIMATIONS DANS LE CADRE DU CENTRE D'ACTIVITÉS AQUATIQUES (C.A.A.)

► Animation «cours de natation» :

Carte annuelle cours « natation enfants » et « jardin aquatique »

résident	194,00 €
non-résident	265,00 €

► Animation « bébé plouf » (tarif pour 1 parent et 1 bébé) :

Entrée unitaire	12,30 €
Carte 10 entrées tarif résident	77,00 €
Carte 10 entrées tarif non-résident	97,00 €
Conseils MNS personnalisés sur réservation	5,10 €

► Animations « cours natation adultes » :

Carte annuelle résident plein tarif	244,00 €
Carte annuelle non-résident plein tarif	293,00 €
Carte annuelle résident tarif réduit	214,00 €
Carte annuelle non-résident tarif réduit	256,00 €

► **Animation « AQUAGYM » :**

Seules les cartes de 30 entrées permettent la réservation de cours hebdomadaires à l'année.

Cours unitaire	12,30 €
Carte 10 entrées résident + Comité Entreprise	84,00 €
Carte 10 entrées non-résident	102,00 €
Carte 30 entrées résident + Comité Entreprise	232,00 €
Carte 30 entrées non-résident	275,00 €

► **CAP SENIOR** (adhésion préalable auprès du CCAS de Caluire et Cuire) :

Tarif unitaire	4,00 €
----------------	--------

► **Animation « AQUABIKING » :**

Cours unitaire	15,30 €
Carte 10 entrées résident	108,00 €
Carte 10 entrées non-résident	130,00 €
Carte 30 entrées résident	287,00 €
Carte 30 entrées non-résident	345,00 €
Location aquabike	7,80 €

G - DIVERS

Achat de bonnet de bain :

- Flocage Caluire et Cuire : 7,50 €
- Classique : 4,10 €

En cas de perte ou vol de bracelet ou carte (le remplacement sera facturé à l'utilisateur) :

- Bracelet électronique : 5,50 €
- Carte magnétique : 3,80 €

Évènement spécifique organisé par la Ville :

- Sport Santé / Soirée Cinéma... 15,30 €

H - REMBOURSEMENT

L'ensemble des conditions de remboursement est fixé par le Règlement en vigueur.

ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Caluire et Cuire et Madame la Trésorière de Caluire et Cuire, comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3

Les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 323 nature 70631.

ARTICLE 4

Ces tarifs sont applicables à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera transmis à la Représentante de l'État dans le Département et publié sur le site internet de la Ville de Caluire et Cuire.

À CALUIRE ET CUIRE,

Le 24 JAN. 2025

Côme TOLLET
Adjoint délégué aux Finances

